

vile du clergé : cette innovation chismatique ne reçut l'assentiment que d'un très-petit nombre d'ecclésiastiques, et les autres cessèrent leurs fonctions. M. de Castellas, curé de la Platière, fut du nombre des derniers, et il envoya sa démission à la municipalité. Il y fut répondu par la pièce suivante : « Les administrateurs composant le directoire de Rhône-et-Loire.

« Vu la lettre en forme d'avis du directoire du district
« de Lyon, sur la lettre de la municipalité en date du
« 24 de ce mois, contenant envoi d'une déclaration im-
« primée du sieur de Castellas, curé de la Platière, et
« deux lettres dudit sieur de Castellas à la municipalité
« de Lyon en date du 20 mars ;

« Oui M. le procureur général syndic en ses conclu-
« sions,

« Il a été arrêté, attendu la déclaration adressée par
« le curé de la Platière à la municipalité de Lyon, et
« les modifications qui y sont insérées, que, conformé-
« ment aux décrets de l'Assemblée nationale, sanction-
« nés par le roi, il sera, à la diligence du procureur-
« syndic du district de la ville de Lyon, procédé au
« remplacement du sieur de Castellas et à l'élection d'un
« curé pour la paroisse de Notre-Dame de la Platière,
« sauf à la municipalité, comme chargée des fonctions
« de la police, à prendre, si elle le juge à propos, tel parti
« qu'elle avisera à la publicité de ladite déclaration.

« Fait en directoire, à Lyon, le 26 mars 1791. Ont
« signé : Durand, Janson, Commarmond, Dacier, admi-
« nistrateurs ; Chirat, procureur-général syndic, et Fo-
« card, secrétaire-général. » (Biblioth. Coste, 2996.
Manuscrit).